



## Protégez vos salariés du froid

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 26/06/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 29/11/2017

Que ce soit lié à l'hiver, ou bien aux conditions de travail de l'entreprise, le froid peut devenir un ennemi contre lequel il faut se prémunir. Et en tant qu'employeur, vous devez organiser le travail de vos salariés de telle sorte qu'ils soient protégés au maximum contre les dangers auxquels ils s'exposent sur leur lieu de travail. Que devez-vous spécifiquement prévoir contre le froid ?

### Travail au froid : protégez vos salariés

**Un problème annuel.** Chaque année, de novembre à mars, des vagues de froid touchent le pays. Pendant cette période, ce sont non seulement les personnes les plus vulnérables qui sont particulièrement touchées, mais également certains travailleurs qui peuvent être fortement tributaires de la météo. Parfois, c'est la nature du travail en elle-même qui expose les travailleurs au froid. En tant qu'employeur, c'est votre rôle de contribuer à la protection de vos collaborateurs, que le froid soit intrinsèque au travail ou qu'il soit lié à la météo.

#### Quels travailleurs en particulier ?...

{ABONNEZ-VOUS}

### Organiser le travail pendant une vague de froid

**Tenez-vous informé.** La météo, loin d'être une science exacte, peut néanmoins devenir votre plus grande alliée pendant l'hiver. Les vagues de froid n'arrivent que rarement par surprise. Aussi, anticipez le froid, l'hiver et ses contraintes afin de protéger au mieux vos collaborateurs et de maintenir une ambiance chaleureuse au travail.

#### Chauffez vos bâtiments !...

{ABONNEZ-VOUS}